

KM 5,1 : Vous arrivez à Saosnes, prendre à gauche, traversez le bourg direction Saint Rémy du Val.

Vous pouvez faire un détour en allant vers *l'église Saint-Hilaire* en face de laquelle (sur votre gauche), on voit une *motte féodale* datant du XI^{ème} siècle : elle faisait partie de la ligne de *fortifications des fossés Robert*, érigées par Robert II de Bellême, dit « Le Diable ». On peut encore distinguer les vestiges du donjon qui s'y trouvait.

KM 5,7 : A la sortie du bourg, prendre à droite puis à gauche et traverser en direction de l'usine de dénitrification que vous laisserez sur votre gauche.

KM 7 : Prendre à gauche en direction de « Penvert », sur la partie gauche de cette petite route, vous avez une vue sur l'étang de Gué Chaussée et ses marécages.

KM 7,9 : Face à un chemin de terre (qui peut être un raccourci pour rejoindre la voie verte), prendre sur droite la route qui vous conduit sur la voie dite romaine.

KM 9 : Prendre à gauche.

KM 9,2 : Prendre la voie verte sur votre gauche ; bientôt un banc ombragé par un fruitier vous invite à un temps de repos pour profiter de la vue vers l'étang de Gué Chaussée que vous n'avez cessé de contourner tout au long de votre périple.

Au loin à droite, remarquer *l'ancien Prieuré du Boulay*. Il doit dater du XIII^{ème} et dépendait de l'abbaye de la Couture. Vous arrivez au terme de votre randonnée.

Conseils aux promeneurs

Nous vous remercions de bien vouloir respecter :

⇒ Les propriétés,

Ne passez pas hors piste à l'intérieur des forêts, sur les plantations, cultures et prairies.

Respectez la signalisation et réglementation préfectorale, communale et privée.

⇒ L'environnement,

Respectez les espaces naturels (faune et flore).

N'effrayez pas les animaux (chiens, vaches...).

Ne jetez pas vos détritiques le long du sentier.

Ne faites pas de feu.

⇒ Les habitants et utilisateurs du chemin,

Ayez un comportement respectueux avec les personnes rencontrées.

Les troupeaux sont prioritaires sur les chemins, laissez-les passer.

En cas de défaut d'entretien du sentier ou problème technique concernant le balisage, merci de nous avertir au :

33 (0)2 43 97 25 31

(Communauté de Communes Maine Saosnois)

33 (0)2 43 97 60 63

(Office de Tourisme Maine Saosnois)

A très bientôt sur les autres circuits de la Voie Verte...



VOIE VERTE DU SAOSNOIS

Mamers – Les Mées 12,2 KM

LES MEES

Circuit n°5

Départ : Parking Voie Verte

Infos circuit

- ◆ **Distance à parcourir :** 12 km
- ◆ **Durée :** 3H à 4H (pédestre), 1H à 2H (VTT)
- ◆ **Terrain :** 23% de falun (Voie Verte), 77% de goudron
- ◆ **Relief :** dénivelé 78 mètres
- ◆ **Ombre :** 20%
- ◆ **Niveau :** Facile
- ◆ **Commune traversée :** Les Mées, Saosnes, Saint Rémy du Val

Office de Tourisme Maine Saosnois

33 (0)2 43 97 60 63

Communauté de Communes Maine Saosnois

33 (0)2 43 97 25 31

ITINERAIRE

Départ : Parking de la Voie Verte



KM 0 : Prendre la route départementale en direction de Les Mées (DANGER !).

600 m : Au niveau de la mairie, prendre à gauche direction Saosnes. Sur votre droite l'église Saint Malo (XVI^{ème} et XIX^{ème} siècles), puis l'ancien presbytère (XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles).

KM 1: Sur gauche : ancienne station radar de 1944 : cette station devait servir à guider les V2 produits par les allemands à Vaas : il subsiste seulement un vestige de la centrale électrique ainsi que les deux supports en béton des radars ; le reste des installations a été détruit par les allemands lors de leur retraite.

KM 2,4 : Vous arrivez à Bas Ballon, prendre à droite pour longer l'étang de Gué Chaussée (16 hectares). Le Moulin de Gué Chaussée (XV^{ème}, XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles) est alimenté par la Saosnette qui alimente l'étang.

KM 2,8 : Prendre la route qui monte en face.

KM 3,2: Arrivés en haut de la côte, contemplez le paysage sur Courgain. Continuer tout droit pour rejoindre un chemin de terre à gauche.

KM 4 : Sur gauche, vue sur la plaine du Saosnois avec au loin la forêt de Perseigne et le Belvédère, point culminant de la Sarthe émergeant des arbres.

Au bout du chemin, une croix de granit archaïque date peut-être du XII^{ème} siècle.

